



شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.C.I.M.A.T »

رأسمتها الاجتماع S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D.A.
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 02221061898

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 02/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2023

تبعاً لعدم جدوى المناقصة الوطنية المفتوحة الأولى والثانية، تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية مفتوحة ثالثة من أجل:

"اقتناء قطع الغيار وملحقات الحفر"

- بإمكان المؤسسات الميتمة بهذا الاعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الصفقات للشركة مقابل تمديد مبلغ قدره **ثلاثين ألف دينار جزائري (30.000,00 دج)** غير قابل للتعويض.
- حددت مدة إيداع العروض بـ **ثلاثين (30) يوماً** ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.
- العروض التفتية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **عرض تفتي رقم : 02/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024** "
- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **عرض مالي رقم : 02/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024** "
- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تفتح "

إلى السيد أمين لجنة الصفقات لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

73 مكرر، شارع بن فليس - حي الأخضرار - باتنة - 05000

مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 02/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

"اقتناء قطع الغيار وملحقات الحفر"

ملاحظة: إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

المقر الرئيسي: 73 مكرر، شارع بن فليس - حي الأخضرار - باتنة - ص.ب. رقم 67 النيسن - ولاية باتنة - الجزائر
الهاتف: 033 85 13 00 - فاكس: 033 85 12 47 - 033 85 11 01 موقع الأنترنت: www.scimat.dz

An-Nasr25-03-2024 ANEP 2416009362

DIRECTION GENERALE



Année

2024

SOMMAIRE

Article 01 : Objet du cahier des charges

Article 02 : Etendue de la fourniture

Article 03 : Mode de passation du marché

Article 04 : Durée du contrat

Article 05 : Prix

Article 06 : Pénalités de retard

Article 07 : Modalité de paiement

Article 08 : Retenue de garantie & de bonne exécution

Article 09 : Garantie

Article 10 : Réception de la fourniture

Article 11 : Origine de la fourniture

Article 12 : Délai de livraison

Article 13 : Emballage

Article 14 : Marquage

Article 15 : Expédition et transport.

Article 16 : Respect des exigences santé, sécurité et environnement

Article 17 : Validité de L'offre

Article 18 : Critères de Choix

Article 19 : Langue utilisée et documentation

Article 20 : Dispositions générales administratives

Article 21 : Forme de la soumission

Article 22 : Résiliation

Article 23 : Force majeure

Article 24 : Eclaircissement aux dossiers de l'Avis d'Appel d'Offre

Article 25 : Litiges

Article 26 : Impôts, droits et taxes

Article 27 : Retrait des cahiers des charges

Article 28 : Dépôt des offres

ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Fiche d'identification du soumissionnaire
- ✓ Annexe 2 : Déclaration à souscrire
- ✓ Annexe 3 : Délégation du pouvoir
- ✓ Annexe 4 : Lettre de soumission
- ✓ Annexe 5 : Déclaration de probité
- ✓ Annexe 6 : Attestation d'exclusion des intermédiaires
- ✓ Annexe 7 : Offre technique
- ✓ Annexe 8 : Lettre d'engagement

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture de la pièce de rechange et accessoires de foration destinés à la sondeuse sur chenilles de marque EPIROC, type D55

- Le présent cahier des charges est composé de 05 lots.
- Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 02 : ETENDUE DE LA FOURNITURE

L'étendue consiste à la fourniture des pièces de rechange et accessoire de foration sont Destinés à la sondeuse sur chenilles de marque EPIROC, type D55 conformément aux références et caractéristiques définies en **annexe (07)**

- ❖ Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.
- ❖ Les soumissionnaires doivent répondre sur la totalité des items de chaque lot concerné. Toute offre incomplète (Manque de 01 ou plusieurs références dans le lot concerné) sera rejetée.

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent cahier des charges est lancé selon la procédure Avis d'Appel d'Offre National Ouvert, conformément à la Procédure de Passation des Marchés de la SCIMAT.

ARTICLE 04 : DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est valide jusqu'à la réception définitive.

ARTICLE 05 : PRIX

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

ARTICLE 06 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard imputable au soumissionnaire par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant total du Lot concerné. Le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les 05% du montant total du lot concerné.

L'application de lad dite pénalité ne libère en rien le soumissionnaire d'autres obligations contractuelles.

ARTICLE 07 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de chaque lot s'effectuera dès réception de conformité de la fourniture du lot concerné par chèque ou virement bancaire, au plus tard Trente (30) jours à partir de remise des documents de paiement de la manière suivante :

- ✓ **90%** du montant total de la fourniture, contre présentation des documents suivants :
 - Facture commerciales en trois (03) exemplaires.
 - PV de réception de conformité sans réserve signé par les deux parties.

- ✓ **10%** du montant total de la fourniture représente une retenue de garantie définie à l'article (08) ci-dessous. contre présentation des documents suivants :
 - Facture de libération de garantie en trois (03) exemplaires.
 - PV de réception définitive sans réserve signé par les deux parties.

Le paiement de chaque lot est conditionné par la fourniture de la totalité des items du lot concerné.

ARTICLE 08 : RETENUE DE GARANTIE & DE BONNE EXECUTION

Une retenue de garantie et de bonne exécution de 10% sera opérée sur le montant global de la fourniture de chaque lot attribué, libérable Un (01) mois après la réception définitive définie à l'article 10-2.

ARTICLE 09 : GARANTIE

- Le soumissionnaire garantit que sa fourniture (**chaque Lot**) répond aux spécifications techniques du cahier des charges et ne présentent aucun défaut de fabrication.
- Dans le cas où l'Acheteur constaterait une non-conformité quantitative et / ou qualitative des fournitures (lot concerné), le soumissionnaire retenu sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les produits non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication des pièces de rechange et accessoires de foration et leurs transport, à partir de la date de réclamation du client.
- Pendant la période de garantie de **chaque lot**, le soumissionnaire retenu s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais toutes fournitures reconnues défectueuses ou non conforme aux spécifications techniques.
- Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura une garantie d'une durée égale à la durée restante de la garantie contractuelle à compter de date de son remplacement.
- Le soumissionnaire doit préciser dans son offre (**annexe 07**) la durée de garantie pour chaque lot à compter de la réception de conformité.

ARTICLE 10 : RECEPTION DE LA FOURNITURE

La réception des fournitures se fera de la manière suivante :

10. 1/- Réception de conformité :

Une réception de conformité **de chaque lot** aura lieu sur le site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie de Ain Touta) sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception de conformité, signé par les deux parties.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu et pour n'importe quel motif, les réserves seront considérées confirmées et le soumissionnaire retenu sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les items non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication et leur transport, à partir de la date de réclamation de l'Acheteur.

10. 2/- Réception définitive

La réception définitive de **chaque lot** sera prononcée après la réception de conformité et l'expiration de la durée de garantie.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue duquel aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive,

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la libération de la retenue de garantie et de bonne exécution.

ARTICLE 11 : ORIGINE DE LA FOURNITURE

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le ou les pays d'origine ou seront fabriquées ses fournitures.

ARTICLE 12 : DELAI DE LIVRAISON

Le soumissionnaire doit préciser dans son offre les délais de livraison **de chaque lot** de sa fourniture jusqu'au site de la cimenterie.

Remarque : les livraisons partielles de chaque lot sont autorisées.

ARTICLE 13 : EMBALLAGE

Le soumissionnaire s'engage à livrer les fournitures du présent cahier des charges, conforme aux normes préconisées pour l'expédition de telles fournitures et ce de manière que le soumissionnaire ne puisse dégager sa responsabilité en invoquant un mauvais emballage.

Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis de l'Acheteur de la qualité de l'emballage, réputé avoir exécuté suivant les règles de transport maritime celui-ci devra assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques de transport.

ARTICLE 14 : MARQUAGE

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire doit identifier très clairement et de façon indélébile chaque conteneur :

- Filiale : **Société des ciments Ain Touta - SCIMAT.**
- N° du colis :
- Toute mention indispensable, en français ou en anglais ; pour la protection de la fourniture telles que Haut, BAS, FRAGILE, MANUPULABLE AVEC SOIN, PARAPLUIE (à stocker sous abri).

Le principe général des dispositions qu'il doit prendre et qu'il ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour des détériorations dues à un manque de marquage, ou emballage et conditionnement insuffisant et d'un stockage inadéquat au cours des différentes opérations de manutention jusqu'à la réception au port de débarquement.

ARTICLE 15 : EXPEDITION – TRANSPORT

L'expédition se fera par le soumissionnaire retenu.

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants.

a) Documents :

- Un jeu de trois (03) factures dûment approuvées.
- Un jeu de trois (03) bons de livraison.

b) Transport :

- Le transport est à la charge du soumissionnaire depuis son usine jusqu'au site de l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna)

ARTICLE 16 : RESPECT DES EXIGENCES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé, sécurité, environnements liés à son produit et à son emballage.

ARTICLE 17 : VALIDITE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des d'offres.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

ARTICLE 18 : CRITERES DE CHOIX

❖ Pour chaque lot :

L'évaluation des offres des soumissionnaires se fera sur la base des critères suivants :

18.1 Evaluation technique : (20 Points)

- **Les délais de livraison de la fourniture : (10 Points)**
 - Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé un délai de livraison le plus court, les autres seront notés au prorata.

- **(Garantie) : (10 Points)**
 - Une note de **Dix (10) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé une durée de tenue la plus longue, les autres seront notés au prorata.

 - L'**antécédent avec la SCIMAT** (Litiges, non-respect des engagements contractuels, mises en demeures, résiliation ou autres durant les trois dernières années), une note de **10 points** sera **soustraite** du total des points relatifs aux critères d'évaluation technique.

18.2- Evaluation financière : (80 Points).

- ✓ Montant total de la soumission : **(80 Points)**

- ❖ Une note de **Quatre Vingt (80) points** sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé une offre moins disante, les autres seront notés au prorata.

La note Totale = Note Technique + Note Financière

Remarque : les paiements partiels de chaque lot ne sont pas autorisés.

Cas d'égalité de la note finale (note technique + financière) entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.

ARTICLE 19 : LANGUE UTILISEE ET DOCUMENTATION

Les documents relatifs au dossier de l'Appel d'Offre doivent être rédigés ou traduits en langue arabe, française ou Anglais.

ARTICLE 20 : DISPOSITIONS GENERALES ADMINISTRATIVES

20.1- Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :

- Les soumissionnaires exclus de la participation aux marchés publics les opérateurs économiques :
- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.

- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce doit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marché.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
- A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marches du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

20.2- Marge préférentielle :

- La marge de préférence de 25% est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenue par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrence de la part détenue par les étrangers.
- Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

ARTICLE 21 : FORME DE LA SOUMISSION

Les soumissions doivent comporter deux (02) enveloppes « 1 » et « 2 » séparées comme suit :

21.1) L'enveloppe Technique (1) :

L'enveloppe technique (1) portant la mention (**Offre technique**) renferme notamment les documents suivants :

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Déclaration à souscrire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
3. Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 3**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire**).
4. Déclaration de probité (**Annexe 5**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. Attestation d'exclusion des intermédiaires (**Annexe 06**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
6. **Offre technique proprement dite de chaque lot établie conformément à (l'Annexe 07) du cahier des charges, plus lettre d'engagement de chaque lot établie conformément à (l'Annexe 08) en cas de proposition des articles de substitution.**

Toute offre technique incomplète (manque d'un ou plusieurs items du lot, l'offre du lot concerné sera rejetée).

7. Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
8. Une Copie de la justification du paiement du retrait du cahier des charges.
9. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des marchés de la SCIMAT paraphé par le soumissionnaire sur chaque page portant sur sa dernière page n° 12 la mention "Lu et accepté" par le soumissionnaire.
10. Les références bancaires (RIB)
11. Copie Registre de commerce.
12. Une copie du NIF, NIS et AI.
13. Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS)
14. Une copie de l'Extrait de rôle à jours.
15. Une Copie de l'attestation de dépôt légale des comptes sociaux 2022.
16. Bilan des trois derniers exercices -2020 -2021-2022

Remarque : Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

21.2) Enveloppe financière (2) :

L'enveloppe financière (2) portant la mention (**Offre Financière**) renferme notamment les documents suivants

1. La lettre de soumission (**annexe 04**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Facture pro forma détaillée par lot et comportant :
 - Les Quantités
 - Les prix unitaires (HT)
 - Le montant total de l'offre en (TTC) livraison à destination.

- Le délai de livraison de la fourniture.
- La durée de garantie.

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

ARTICLE 22 : RESILIATION

La résiliation du présent contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- 1- L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
- 2- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant global du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du fournisseur ;
- 3- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun des points 1, 2 et 3, la SCIMAT adresse une **première mise en demeure** confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Quinze (15) jours** calendaires, **une deuxième mise en demeure sera adressée** au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Dix (10) jours** calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du fournisseur.

ARTICLE 23 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure. Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

ARTICLE 24 : ECLAIRCISSEMENT AUX DOSSIERS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10) jours** avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cmf@scimat.dz
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier de l'Avis d'Appel d'Offre, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03) jours** avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

ARTICLE 25 : LITIGES

Tout différend né de l'exécution et/ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord amiable, tout différend, découlant du contrat sera soumis au tribunal de Batna.

ARTICLE 26 : IMPOT, DROITS ET TAXES

Le soumissionnaire retenu supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat, et qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

ARTICLE 27 : RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la filiale de la SCIMAT sis Rue Benflis la verdure Batna 05000 par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre paiement d'un montant de **30.000,00 DA**.

ARTICLE 28 : DEPOT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat du marché de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **24/04/2024** Avant **10h45** soit **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'Appel d'Offre dans la presse nationale (**25/03/2024**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **24/04/2024** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du secrétariat de commission des marchés de la filiale.

L'enveloppe technique contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 21.1 relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Enveloppe Technique - n°02/SCM/SCIMAT/2024 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 21.2 relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Enveloppe financière - n°02/SCM/SCIMAT/2024 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une seule enveloppe sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'Offre National Ouvert

N° 02/SCM/SCIMAT/2024

« Fourniture de la pièce de rechange et accessoire de foration »

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta – Batna, le **24/04/2024 à 11h00**.
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement des frais du retrait du cahier des charges dans les cas suivants :
 - * L'offre non retenue.
 - * L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

ANNEXE 01

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :

Nationalité :

Siège et adresse :

Capital social :

Nature juridique :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2020 :
- Année 2021 :
- Année 2022 :

Fait à :, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 02
DECLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست في حالة إفلاس أو تصفية أو توقف النشاط)

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست محل إجراء عملية إفلاس أو تصفية أو توقف عن النشاط)

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : **OUI** **NON**

(هل الشركة في حالة تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :

..... **OUI** **NON**

(هل الشركة محل إجراء عملية تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence : **OUI** **NON**

(هل حكم على الشركة لارتكابها مخالفة لأحكام الأمر رقم 03 – 03 المؤرخ في 19 يوليو سنة 2003 والمتعلق بالمنافسة، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **OUI** **NON**

(يشهد المصريح أن الشركة استوفت واجباتها الجبائية وشبه الجبائية والإيداع القانوني لحساباتها)

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations : **OUI** **NON**

(هل قامت الشركة بتصريح كاذب؟)

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : **OUI** **NON**

(هل أديننت الشركة بحكم قضائي حاز قوة الشيء المقضي فيه بسبب مخالفة تمس بنزاهته المهنية؟)

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) ...

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : **OUI** **NON**

(هل كانت الشركة محل قرارات فسخ تحت مسؤوليته، من أصحاب المشاريع؟)

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics : **OUI** **NON**

(هل الشركة مسجلة في قائمة المتعاملين الإقتصاديين ممنوعين من المشاركة في الصفقات العمومية، المنصوص عليها في المادة 61 من

المرسوم الرئاسي رقم 10 – 236 المؤرخ في 28 شوال عام 1431 الموافق 7 أكتوبر سنة 2010 والمتضمن تنظيم الصفقات العمومية،

المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : **OUI** **NON**

(هل الشركة مسجلة في البطايق الوطنية لمرتكبي الغش، مرتكبي المخالفات الخطيرة للتشريع والتنظيم في مجال الجبائية والجمارك والتجارة؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : **OUI** **NON**

(هل حكم على الشركة لمخالفتها تشريع العمل والضمان الاجتماعي؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 03

ATTESTATION DE DELAGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénom (s) :

Fonction :

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Capital (montant du capital social) :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

..... en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur

Nom et prénom :

Nom de la société :

De négocier et conclure avec la :

Un contrat de :

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
Lot n°01

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devise étrangères).

En chiffre : (HT) soit :
(TTC).

En lettre :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°

Auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
Lot n°02

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devise étrangères).

En chiffre : (HT) soit : (TTC).

En lettre :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le
Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
Lot n°03

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devise étrangères).

En chiffre : (HT) soit : (TTC).

En lettre :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le
Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
Lot n°04

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devise étrangères).

En chiffre : (HT) soit : (TTC).

En lettre :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le
Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04
LETTRE DE SOUMISSION
Lot n°05

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devise étrangères).

En chiffre : (HT) soit : (TTC).

En lettre :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le
Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 05

DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

ATTESTATION D'EXCLUSION DES INTERMEDIAIRES

La société :

Dont le siège social est à :

Accepte les dispositions de la loi N° 88-29 du 19 Juillet 1988, à savoir :

La loi algérienne proscrit formellement le recours aux intermédiaires.

L'intervention d'un intermédiaire et le recours à tout intermédiaire sont formellement prohibés par la loi, notamment par les dispositions de la loi N° 88-29 du 19.07.1988 relative à l'exercice du monopole de l'état sur le commerce extérieur, et sont passibles des peines prévues aux articles 128, 242 et 423 du code pénal.

En conséquence, le présent contrat est conclu et exécuté sans l'entremise, l'assistance, l'intervention d'un intermédiaire, courtier, commissionnaire ou assimilé.

Par «intermédiaire » au sens du présent contrat, les parties entendent :

- Toute personne qui vise à prélever d'une façon occulte ou parasitaire une commission sur l'opération d'importation sans qu'il y ait prestation de service conformément aux usages observés en matière de commerce extérieur.

Se livre ou promet de se livrer à une ou plusieurs interventions mettant en jeu des relations réelles ou supposées au sein de l'Etat ou des organismes de l'Etat, tel que définis dans la Loi N° 88-29 du 19juillet 1988, relative au Monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Ou use de procédés tentant à persuader la partie non Algérienne mentionnée ci-dessus de sa capacité à utiliser en faveur de celle-ci, ses relations réelles ou supposées.

Ou se procure ou tente de se procurer avec ou sans la participation volontaire d'un agent de l'Etat ou d'un organisme de l'Etat, des informations ou documents ainsi recueillis en vue d'obtenir à son avantage la conclusion du contrat.

- Les prestations de conseil , d'étude et d'assistance nécessaires lors de la préparation, la négociation, la conclusion ou l'exécution du présent contrat ne peuvent être assurées que par des personnes physiques ou morales , agissant , soit à titre individuel , soit dans le cadre de groupement professionnel et exerçant directement et d'une manière effective leurs activités dans le cadre d'une profession organisée par la loi et moyennant une rémunération conforme aux dispositions législatives et réglementaires organisant la profession considérée.

- Toute personne physique qui, en violation des dispositions de la présente Loi intervient en dehors du cadre légal ou réglementaire dans les opérations mettant en jeu le commerce extérieur de l'Algérie ou divulgue une information à l'extérieur de nature à nuire aux intérêts de la partie Algérienne lors de la préparation, de la négociation et de l'exécution d'opération , de commerce extérieur est passible des peines prévues par le code pénal.

Fait à , le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07
OFFRE TECHNIQUE PROPRESMENT DITE

LOT N°01 :

N°	Désignation	Référence exigée	Référence proposée	Unité	Qtés	Délais de livraison	garantie
1	MARTEAU DE FORAGE	89000451		PCE	5		
2	TIGE DE FORAGE	89000442		PCE	15		
3	TAILLANT DE FORAGE	90513719		PCE	5		

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.

ANNEXE 07
OFFRE TECHNIQUE PROPUREMENT DITE

LOT N°02 :

N°	Désignation	Référence exigée	Référence proposée	Unité	Qtés	Délais de livraison	garantie
01	KIT D'ENTRETIEN 250H	6060 1002 48		KIT	12		
02	KIT D'ENTRETIEN 500H	6060 1002 49		KIT	4		
03	KIT D'ENTRETIEN 1000H	6060 1002 50		KIT	2		
04	KIT D'ENTRETIEN 1500H	6060 1002 51		KIT	2		
05	KIT D'ENTRETIEN 2000H	6060 1002 52		KIT	2		
06	KIT D'ENTRETIEN 3000H	6060 1002 53		KIT	1		
07	KIT D'ENTRETIEN 6000H	6060 1002 54		KIT	1		
08	FILTRE A AIR COMPRESSEUR	5726 8032 33		PCE	5		
09	FILTRE SEPARATEUR COMPRESSEUR	1604 1328 81		PCE	2		
10	FILTRE A AIR MOTEUR	5726 8032 11		PCE	5		
11	FILTRE RENIFLARD	3222 3456 25		PCE	4		
12	FILTRE SEPARATEUR EAU/GASOIL	3222 3431 71		PCE	8		
13	FILTRE GASOIL	3222 3431 73		PCE	8		
14	FILTRE A HUILE	3222 3431 72		PCE	8		
15	FILTRE A AIR	5726802011		PCE	8		
16	FILTRE A AIR	5726803212		PCE	8		
17	FILTRE A AIR	5726803234		PCE	8		
18	FILTRE A HUILE	1202804093		PCE	8		
19	FILTRE A AIR	5726804429		PCE	8		
20	FILTRE SEPARATEUR D'HUILE	2911011702		PCE	4		
21	FILTRE HYDRAULIQUE	8231101804		PCE	4		
22	FILTRE A AIR	5726800453		PCE	4		
23	FILTRE SEPARATEUR D'HUILE	2911011703		PCE	4		
24	FILTRE DEPOUSSIEUR	3222321295		PCE	40		

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.

ANNEXE 07
OFFRE TECHNIQUE PROPUREMENT DITE

LOT N°03 :

N°	Désignation	Référence exigée	Référence proposée	Unité	Qtés	Délais de livraison	garantie
1	DEMARREUR	5540 6631 00		PCE	2		
2	ALTERNATEUR	3222 3242 98		PCE	1		
3	TURBOCOMPRESSEUR	268-4346		PCE	2		
4	COURROIE	5726 8004 69		PCE	2		
5	COURROIE CLIMATISEUR	5726 8048 79		PCE	2		
6	COURROIE TRAPEZOIDALE	3222 3275 86		PCE	2		

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.

ANNEXE 07
OFFRE TECHNIQUE PROPREMENT DITE

LOT N° 04 :

N°	Désignation	Référence exigée	Référence proposée	Unité	Qtés	Délais de livraison	garantie
1	MANIPULATEUR	5726 8029 54		PCE	1		
2	MANIPULATEUR	3222 3144 97		PCE	1		
3	MANIPULATEUR	5726 8029 38		PCE	1		
4	ACCOUPLLEMENT	3222 3098 22		PCE	20		
5	ACCOUPLLEMENT	3222 3098 23		PCE	20		
6	ACCOUPLLEMENT	3222 3279 44		PCE	20		
7	ACCOUPLLEMENT	3222 3098 18		PCE	20		
8	ACCOUPLLEMENT	3222 3098 20		PCE	20		
9	POMPE DE GRAISSAGE	3128 2538 36		PCE	1		
10	GALET DE BANDE	5726 5008 10		PCE	8		
11	MOTEUR HYD	3222 3175 81		PCE	1		
12	MOTEUR HYD	3177 3085 00		PCE	1		
13	MOTEUR	5726 8016 39		PCE	1		
14	MOTEUR HYD	3222 3111 56		PCE	1		
15	MANOCONTACTEUR	5726 8049 87		PCE	1		
16	ALLUMEUR	5726 8021 77		PCE	1		
17	COMMUTATEUR	5726 8004 83		PCE	1		
18	COMMUTATEUR	5726 5823 87		PCE	1		
19	COMMUTATEUR	5726 5823 86		PCE	1		
20	POMPE	3222 2614 10		PCE	1		
21	POMPE A ENGRENAGE	5726 8027 03		PCE	1		
22	POMPE A ENGRENAGE	5726 8027 02		PCE	1		
23	POMPE A ENGRENAGE	5726 8027 01		PCE	1		
24	POMPE	3222 3107 46		PCE	1		
25	BOBINE MAGNETIQUE	5726 8041 91		PCE	1		
26	BOBINE MAGNETIQUE	3222 3106 10		PCE	1		
27	CORPS DE VALVE	3128 2538 18		PCE	1		
28	CORPS DE VALVE	3128 2538 17		PCE	1		
29	CORPS DE VALVE	5112 2163 00		PCE	1		
30	CORPS DE VALVE	3128 2538 87		PCE	1		
31	VENTILATEUR	5726 8049 86		PCE	1		
32	MANO CLIMATISEUR	5726 8049 87		PCE	2		
33	FLEXIBLE. D'ASPIRATION	3222 3099 29		PCE	1		

34	FLEXIBLE D'ASPIRATION	3222 3099 30		PCE	1		
35	DOUILLE EN CAOUTCHOUC	3214 6238 02		PCE	1		
36	PALIER MEMBRANE	0501 0000 28		PCE	2		
37	ANNEAU RESSORT	0335 3517 01		PCE	4		
38	PALIER MEMBRANE	0501 0000 10		PCE	2		
39	CIRCLIPS *SGH 30X1, 2 DIN472	0335 2132 00		PCE	5		
40	VALVE	5726 8041 96		PCE	2		
41	VANNE	1626 1058 81		PCE	1		
42	ACCOUPLLEMENT	5726 8029 01		PCE	1		
43	CYLINDRE	3222 3199 22		PCE	1		
44	MACHOIRE	3128 0829 07		PCE	1		
45	ENTRETOISE	5726 8012 59		PCE	1		
46	DEMI-DOUILLE	5726 8013 69		PCE	1		
47	KIT TABLEAU	5726 8009 06		PCE	1		
48	RELAIS	5726 8024 52		PCE	1		
49	VALVE PRESSION MIN	5726 8041 98		PCE	1		
50	VALVE	5726 8041 99		PCE	1		

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB : Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.

ANNEXE 07
OFFRE TECHNIQUE PROPUREMENT DITE

LOT N°05 :

N°	Désignation	Référence exigée	Référence proposée	Unit é	Qté s	Délais de livraison	garantie
1	KIT MOTEUR DE ROTATION 1000 H	4350 2760 51		PCE	2		
2	KIT MOTEUR DE ROTATION 2000 H	4350 2760 52		PCE	1		
3	KIT Moteur Hyd	3115350790		PCE	2		
4	MANDRIN	89000053		PCE	2		
5	ARBRE	5726 8013 54		PCE	2		
6	TETON	3176 3060 00		PCE	20		
7	TETON	3176 6512 00		PCE	10		
8	GRAISSEUR	0544 2162 00		PCE	20		
9	GRAISSEUR	0544 2106 00		PCE	40		
10	JOINT	5726 8014 81		PCE	6		
11	DEMI-DOUILLE	5726 8014 82		PCE	12		
12	ENSEMBLE JOINT	5726 8049 69		PCE	1		
13	ENSEMBLE JOINT	5726 8049 68		ENS	2		
14	KIT D'ETANCHEITE	3222 3191 63		KIT	1		
15	KIT D'ETANCHEITE	5726 5001 77		KIT	2		
16	KIT D'ETANCHEITE	3222 3401 20		KIT	2		
17	KIT D'ETANCHEITE	4350 2584 30		KIT	1		
18	KIT D'ETANCHEITE	4350 2584 70		KIT	1		
19	KIT D'ETANCHEITE	4350 2760 53		KIT	1		
20	KIT D'ETANCHEITE	3115 3473 90		KIT	1		
21	KIT D'ETANCHEITE	5726 5001 73		KIT	1		
22	KIT D'ETANCHEITE	3222 3375 64		KIT	1		
23	KIT D'ETANCHEITE	5726 5001 78		KIT	1		
24	KIT D'ETANCHEITE	3222 3402 56		KIT	1		
25	KIT D'ETANCHEITE	3222 3402 19		KIT	1		
26	KIT D'ETANCHEITE	5726 5001 75		KIT	1		
27	KIT D'ETANCHEITE	3222 3263 72		KIT	1		
28	KIT D'ETANCHEITE	3222 3401 99		KIT	1		
29	KIT D'ETANCHEITE	5726 5001 74		KIT	1		
30	KIT D'ETANCHEITE	9120 0993 13		KIT	1		
31	JEU MAINTIEN *POULIE*	5726 8013 25		PCE	1		
32	JEU MAINTIEN *POULIE*	5726 8013 47		PCE	1		

33	CYLINDRE HYDRAULIQUE	3222 3383 63		PCE	1
34	CYLINDRE HYDRAULIQUE	3222 3361 48		PCE	1
35	CYLINDRE HYDRAULIQUE	3222 3335 19		PCE	1
36	CYLINDRE HYDRAULIQUE	3222 3383 61		PCE	1
37	ARBRE	3222 3199 85		PCE	1
38	ARBRE	5726 8013 10		PCE	2
39	ARBRE	3222 3209 10		PCE	1
40	ARBRE	3222 3209 18		PCE	1
41	ARBRE	3222 3125 03		PCE	1
42	RAIL COULISSAN	3222 3319 24		PCE	2
43	RAIL COULISSAN	3222 3265 89		PCE	2
44	RAIL COULISSAN	3222 3430 62		PCE	2
45	CABLE	3222 3162 42		PCE	1
46	CABLE	3222 3237 40		PCE	1
47	CABLE	3222 3236 56		PCE	1
48	CABLE	3222 3324 09		PCE	1
49	CABLE RETOUR	3222 3324 76		PCE	1
50	JAUGE DE MESURE DE CABLE	3222 3328 01		PCE	1
51	RAIL COULISSAN	3222 3430 59		JEU	2
52	RAIL COULISSAN	3222 3267 54		JEU	2
53	PIECE GLISSEMENT	3128 3074 88		PCE	15
54	ENROULEUR	5726 5008 15		PCE	1
55	KIT PIECES RECHANGE	4350 2584 40		KIT	1
56	ENROULEUR	3222 3233 21		PCE	1
57	KIT PIECES RECHANGE	4350 2584 30		KIT	2
58	KIT PIECES RECHANGE	4350 2584 40		KIT	1
59	KIT PIECES RECHANGE	4350 2760 53		KIT	1
60	ELEMENT CAOUTCHOUC	5726 8042 81		PCE	1
61	ELEMENT CAOUTCHOUC	5726 8042 82		PCE	1
62	COMPRESSEUR	5726 8031 06		PCE	1
63	DISQUE CAOUTCHC	3222 3169 82		PCE	1
64	TETON	3176 6513 00		PCE	10
65	TETE FLOTTANTE	4350 2760 53		PCE	1
66	PIGNON DE RENVOI	57268013 55		PCE	2
67	PISTON	89000085		PCE	2
68	BAGUE DE VERROUILLAGE	89000052		PCE	2
69	TUBE DE CONTROLE	89000045		PCE	2
70	BAGUE	89000047		PCE	4
71	BAGUE DE COMPRESSION	89000025		PCE	4

72	ENSEMBLE DE TETE ARRIERE	89001237		PCE	2		
73	BAGUE D'ECARTE	5726 8013 31		PCE	1		
74	PALIER MEMBRANE	05801 0000 28		PCE	2		
75	SUPPORT PALIER	5726 8013 33		PCE	2		
76	CIRCLIPS *SGA 70X2,5 DIN 471	0335 1156 00		PCE	2		
77	PIGNON DE RENVOI	5726 8013 11		PCE	2		
78	BAGUE DETANCHEITE	0518 1400 10		PCE	4		
79	ENROULEUR	3222 3232 63		PCE	1		
80	TUBE D'ECHAPPEMENT	86002883		PCE	2		

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

NB :_Dans le cas où les références proposées par le soumissionnaire font l'objet de références de substitution, le soumissionnaire s'engage par écrit (annexe 08) à confirmer que les références de la PDR et accessoires de foration proposés par le soumissionnaire sont adaptables et compatibles à celles demandés par la SCIMAT.

ANNEXE 08

LETTRE D'ENGAGEMENT

(Pour chaque Lot)

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT).

*✓ Que les références techniques des pièces de rechange et accessoires de foration
proposées sont celles demandées par la SCIMAT, elles sont adaptables et compatibles à
celles exigées à l'annexe (07) et aux exigences techniques du présent cahier des charges.*

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)